

CHAPITRE

# 7

## LES ÉLUS LOCAUX

### **Présentation - Définitions**

**7-1** Structure par âge et par catégorie socioprofessionnelle des élus locaux

**7-2** Part des femmes parmi les élus locaux

74

76

77

## PRÉSENTATION

La part des femmes parmi les élus locaux progresse mais reste loin de la parité pour les fonctions exécutives locales. Cette part est plus élevée parmi les jeunes élus : 47,2 % de femmes parmi les élus de 18 à 39 ans, pour une moyenne de 40,7 % tous âges confondus.

L'obligation d'alternance stricte hommes/femmes dans la présentation des listes électorales, qui s'appliquait auparavant aux communes de 3 500 habitants et plus, a été étendue aux communes de 1 000 habitants et plus par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Cette obligation se traduit par des taux de féminisation de 47,8 % aux élections régionales et de 48,1 % aux élections municipales dans les communes de plus de 1 000 habitants. Le taux de féminisation des conseillers départementaux est quant à lui de 50,0 %, traduisant mécaniquement l'obligation de présenter des binômes (hommes femmes) sur les listes électorales.

Pour les fonctions de président de conseil régional et départemental et de maire, ces taux restent en revanche plus faibles, même s'ils progressent également. Ainsi, après les élections régionales de 2010, seuls 7,7 % des présidents de conseils régionaux étaient des femmes ; cette proportion atteint maintenant 18,8 % après les élections régionales de 2015. Le taux de féminisation des présidents de conseil départemental passe de 6,1 % après les élections de 2011 à 8,2 % après celles de 2015.

Parmi les maires élus à la suite des dernières élections municipales de 2014, 16,1 % sont des femmes. Ce taux de féminisation a lui aussi légèrement progressé : il n'était que de 10,9 % après les élections de 2001 et de 13,9 % après celles de 2008. Le taux de féminisation est le plus important dans les communes de moins de 500 habitants (17,9 %) puis diminue ensuite avec la taille de la commune ; il augmente à nouveau pour les communes de 100 000 habitants et plus (14,3 %, soit 6 femmes maires sur 42).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, près de 60 % des maires a 60 ans ou plus. Leurs adjoints sont en moyenne plus jeunes et au total la proportion de conseillers municipaux de 60 ans ou plus est de 34,7 %. Cette proportion est plus faible parmi les conseillers départementaux (31,6 %) et les conseillers régionaux et territoriaux (21,4 %).

Plus de deux maires sur cinq sont retraités, et les agriculteurs restent fortement représentés du fait du nombre élevé des petites communes rurales. Par rapport à leur part dans la population totale, les cadres et professions intermédiaires sont surreprésentés parmi les élus, tandis que les employés et surtout les ouvriers sont sous-représentés.

À l'issue des élections municipales de mars 2014, 60 % des maires ont été réélus, soit une proportion équivalente à celle des élections de mars 2008.

## ■ ■ POUR EN SAVOIR PLUS

Ministère de l'Intérieur : [www.interieur.gouv.fr/Elections](http://www.interieur.gouv.fr/Elections)

## DÉFINITIONS

Les données sont recueillies et traitées au ministère de l'Intérieur par le bureau des élections et des études politiques (direction de la modernisation et de l'action territoriale).

► **Mandats** : il s'agit des mandats électifs tels qu'ils figurent dans le Répertoire national des élus (RNE).

► **Répertoire national des élus (RNE)** : le RNE, régi par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus », constitue une base de données mise à jour en continu par les préfetures, afin d'assurer le suivi des mandats électoraux et des fonctions électives de tous les élus.

► **Catégories socioprofessionnelles** : elles sont déterminées selon 65 postes pour la quasi-totalité des élus. Ces professions ont été reclassées selon la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, agrégée en 8 postes. Il subsiste un nombre important de déclarations « autres professions » qui ne peuvent être reclassées. Par ailleurs, la ventilation de la population est disponible pour les plus de 15 ans, donc au-delà de la population éligible, et comprend de plus un grand nombre de personnes en formation (« autres sans activité professionnelle »).

# 7-1 Structure par âge et par catégories socioprofessionnelle des élus locaux

## Nombre d'élus locaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et répartition par âge

Mandats	Effectifs	Répartition par classe d'âge (en %)			
		moins de 40 ans	de 40 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Conseillers régionaux et territoriaux	1 910	19,4 %	59,2 %	21,4 %	100,0 %
Conseillers départementaux	4 108	11,3 %	57,1 %	31,6 %	100,0 %
Conseillers communautaires	63 648	4,9 %	42,7 %	52,4 %	100,0 %
Conseillers municipaux	509 575	14,0 %	51,3 %	34,7 %	100,0 %
Dont : maires	35 397	2,3 %	38,0 %	59,7 %	100,0 %
1 <sup>ers</sup> adjoints	34 805	4,5 %	45,3 %	50,2 %	100,0 %
2 <sup>es</sup> adjoints	32 972	6,8 %	49,9 %	43,3 %	100,0 %
Autres adjoints	50 501	7,6 %	50,5 %	41,9 %	100,0 %
Dont : communes de moins de 1 000 habitants	286 801	15,5 %	51,1 %	33,4 %	100,0 %
communes de 1 000 habitants et plus	222 774	12,2 %	51,5 %	36,3 %	100,0 %
Population française de 18 à 99 ans (au 01/01/2017)	52 146 066	33,7 %	33,9 %	32,4 %	100,0 %

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (répertoire national des élus) ; Insee, estimations de population.  
Champ : France métropolitaine + DOM.

## La catégorie socioprofessionnelle des élus locaux

Catégorie socioprofessionnelle	Conseillers municipaux (élections de 2014)	Maires (élections de 2014)	Conseillers communautaires (élections de 2014)	Conseillers départementaux (élections de 2015)	Conseillers régionaux et territoriaux (élections de 2015)	Population de 15 ans et plus
Agriculteurs exploitants	10,2%	13,7%	8,9%	4,4%	3,9%	1,0%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	6,7%	5,8%	6,2%	6,0%	9,6%	3,4%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,8%	11,8%	14,7%	22,6%	31,6%	8,9%
Professions intermédiaires	9,9%	10,1%	12,5%	22,3%	19,1%	13,7%
Employés	23,0%	8,7%	13,3%	9,8%	12,6%	16,1%
Ouvriers	7,5%	3,0%	3,1%	0,3%	1,3%	12,2%
Autres professions	3,1%	2,2%	2,9%	4,9%	5,3%	44,7%
Retraités	24,2%	42,5%	35,6%	22,3%	11,4%	
Autres sans activité professionnelle	3,6%	2,2%	2,8%	7,5%	5,2%	
<b>Ensemble</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (application Election) ; Insee, enquête Emploi 2014.  
Champ : France métropolitaine + DOM.

# Part des femmes parmi les élus locaux 7-2

## Part des femmes parmi les élus locaux, selon l'âge

	Proportion de femmes				
	Élus locaux	Conseillers régionaux et territoriaux (élections 2015)	Conseillers départementaux (élections 2015)	Conseillers communautaires (élections 2014)	Conseillers municipaux (élections 2014)
<b>Ensemble des élus</b>	<b>40,7 %</b>	<b>47,8 %</b>	<b>50,0 %</b>	<b>43,7 %</b>	<b>40,3 %</b>
De 18 à 39 ans	47,2 %	48,2 %	54,1 %	55,2 %	46,8 %
De 40 à 49 ans	45,4 %	52,8 %	57,6 %	53,7 %	44,7 %
De 50 à 54 ans	41,8 %	51,2 %	59,8 %	49,4 %	40,9 %
De 55 à 59 ans	38,2 %	46,1 %	53,4 %	43,4 %	37,5 %
De 60 à 64 ans	34,3 %	45,8 %	41,4 %	37,1 %	33,9 %
De 65 à 69 ans	31,6 %	33,6 %	32,0 %	30,9 %	31,7 %
70 ans ou plus	28,1 %	19,5 %	22,6 %	25,4 %	28,4 %

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (application élection et répertoire national des élus).

Champ : France métropolitaine + DOM.

## Part des femmes parmi les élus, selon le type de mandat

	Proportion de femmes	
	Élections de 2010	Élections de 2015
Conseillers régionaux et territoriaux	48,3 %	47,8 %
Dont : présidents de conseils régionaux et territoriaux	7,7 %	18,8 %
	<b>Élections de 2011</b>	<b>Élections de 2015</b>
Conseillers départementaux	14,9 %	50,0 %
Dont : présidents de conseils départementaux	6,1 %	8,2 %
	<b>Élections de 2008</b>	<b>Élections de 2014</b>
Conseillers communautaires	nd	43,7 %
Dont : présidents de conseils communautaires	nd	8,0 %
	<b>Élections de 2008</b>	<b>Élections de 2014</b>
Conseillers municipaux	nd	40,3 %
communes de moins de 1 000 habitants	nd	34,8 %
communes de 1 000 habitants et plus	nd	48,1 %
Dont : maires	13,9 %	16,1 %
d'une commune de moins de 500 habitants	15,8 %	17,9 %
de 500 à 1 000 habitants	13,1 %	15,4 %
de 1 000 à 3 500 habitants	11,4 %	13,0 %
de 3 500 à 10 000 habitants	10,2 %	13,1 %
de 10 000 à 30 000 habitants	7,5 %	12,8 %
de 30 000 à 100 000 habitants	11,7 %	11,0 %
de 100 000 habitants et plus	13,5 %	14,3 %
1 <sup>ers</sup> adjoints	nd	28,9 %
2 <sup>es</sup> adjoints	nd	37,5 %
3 <sup>es</sup> adjoints	nd	38,9 %
autres adjoints	nd	48,2 %

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (application élection et répertoire national des élus).

nd : non disponible.

Champ : France métropolitaine + DOM.